



PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET
TECHNOLOGIQUES

SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2023

Présidence : Madame Laure TROTIN, secrétaire générale de la préfecture de la Lozère

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents ou représentés :

Membres avec voix délibérative :		
<ul style="list-style-type: none">Mme Laure TROTIN, secrétaire générale de la préfecture de la Lozère, sous-préfète de MendeReprésentants des services de l'État et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé		
Mme Agnès DELSOL (pouvoir à E. CARROT)	Direction Départementale des Territoires de la Lozère	Représentée
M. Etienne CARROT	Direction Départementale des Territoires de la Lozère	Présent
Mme Sophie BOUDOT (pouvoir à X. MEYRUEIX)	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Lozère	Représentée
M. Xavier MEYRUEIX	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Lozère	Présent
M. Pierre VANHAMME	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Languedoc-Roussillon – UT 48	Présent
M. Olivier CHEVALLIER	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile	absent
Mme Thérèse FAJARDO	Agence Régionale de Santé Occitanie – délégation départementale 48	Présente

DDETSPP

Affaire suivie par : Xavier MEYRUEIX

9 rue des Carmes

48000 Mende

Tél. : 04. 30. 11. 10.36

Mél. : xavier.meyrueix@lozere.gouv.fr

Site internet : www.lozere.gouv.fr

Représentants des collectivités territoriales		
M. Rémi ANDRÉ	Conseiller départemental du canton de Bourgs sur Colagne	Présent
M. Patrice SAINT LÉGER	Conseiller départemental du canton de Saint-Alban sur Limagnole	Absent
M. Henri COUDERC	Maire de Cans et Cévennes	Absent
M. Pierre PLAGNES	Maire de la Tieule	Absent
Mme Régine DOUSSIÈRE	Maire de la Malène	Absent
<ul style="list-style-type: none"> • Représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du conseil et des experts dans ces mêmes domaines 		
Associations agréées de consommateurs de pêche et de protection de l'environnement		
M. Michel CAPONI	Union départementale des associations familiales (UDAF 48)	Absent
Mme Valérie PROUHA	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA)	Présente
Mme Catherine PIAULT	Association Lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement (ALEPE)	Excusée
Professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du conseil		
M. Mickael MEYRUEIX	Chambre d'agriculture	Absent
M. Jean-Pierre AFFORTIT	Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)	Présent
M. Arnaud PELLEGRIN	Chambre de commerce et d'industrie (CCI)	Absent
Experts dans ces mêmes domaines		
M. Jean-Pierre MEYNIER	Architecte	Absent
M. Sébastien LE METAYER	Caisse d'assurance retraite et santé au travail (CARSAT) du Languedoc-Roussillon	Excusé
Cne Olivier BARBUT	Service départemental d'Incendie et de Secours	Présent
<ul style="list-style-type: none"> • Personnalités qualifiées dont au moins un médecin 		
Dr Muriel DOUSSE-DOUET	Médecin généraliste	Absente
M. Nicolas AZAÏS	Laboratoire Départemental d'Analyses	Présent
Mme Lucette VIALA	commissaire-enquêteur	Présente
M. Michel VIEILLEDENT	commissaire-enquêteur	Présent

L'ordre du jour de la séance porte sur l'examen des 4 dossiers suivants :

- 1 – DDT – demande de dérogation : diminution des lâchures du réservoir de Naussac
- 2 - ARS – désinfection de l'eau pour la consommation humaine - Commune de Banassac-Canilhac
- 3 - ARS – désinfection de l'eau pour la consommation humaine – Commune de Grandvals
- 3 - ARS – désinfection de l'eau pour la consommation humaine – Commune de Lachamp-Ribennes

A 14 h 00, la Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

1 – DDT – diminution des lâchures du réservoir de Naussac

M. Etienne CARROT présente la demande de dérogation présentée par l'Établissement Public Loire (EPL) visant à abaisser le débit objectif de l'Allier de 6 à 5 m³/s à la confluence Allier-Chapeauroux et à Vieille Brioude. Cette demande intervient dans un contexte de sécheresses successives qui impactent la gestion du barrage de Naussac en matière de soutien d'étiage pour le refroidissement des centrales nucléaires sur la Loire et l'adduction d'eau potable pour les départements en aval. Il souligne le faible niveau de remplissage du lac de Naussac et l'importance de devoir économiser l'eau pour 2024. Il indique par ailleurs que les Coderst de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme se sont prononcés favorablement sur cette demande de l'EPL.

Selon la présidente, la situation reste préoccupante car c'est une situation inédite mais qui n'est pas propre qu'à la Lozère. Elle doit inciter à étudier toutes les solutions visant à une gestion économe de l'eau.

En réponse aux interrogations soulevées en séance, la présidente se dit très favorable à mobiliser la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour financer la remise en état des réseaux d'adduction d'eau potable et souhaiterait un recours accru aux aides des Agences de l'Eau.

A l'invitation de la présidente, les membres donnent un avis favorable à cette demande.

2, 3 et 4 - ARS – désinfection de l'eau pour la consommation humaine - Communes de Banassac-Canilhac, Grandvals et Lachamp-Ribennes

Mme Thérèse FAJARDO présente simultanément les dossiers de demande de traitement des eaux produites et distribuées sur les réseaux de ces 3 communes.

A l'issue de cette présentation et des questions posées, ces propositions d'autoriser des dispositifs de traitement de l'eau potable sont approuvées à l'unanimité.

A 15 h 00, constatant que l'ordre du jour est épuisé, la présidente remercie les participants et lève la séance.

La Présidente

A stylized signature logo for Laure Trotin, featuring the word 'signé' in a colorful, bubbly font with a shadow effect.

Laure TROTIN